

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Pour diffusion immédiate

Un hommage durable à un bâtisseur local : le prix « Entreprise de l'année » devient le Prix Maurice Quesnel – Entreprise de l'année

New Richmond, le 9 juin 2025 – [La Chambre de commerce et d'industrie Baie-des-Chaleurs \(CCIBDC\)](#) et son conseil d'administration sont fiers d'annoncer que le prestigieux prix « Entreprise de l'année », remis chaque année lors du Gala Reconnaissance, portera désormais le nom **Prix Maurice Quesnel – Entreprise de l'année**.

Cette décision vise à rendre hommage à **Maurice Quesnel**, un pilier du développement économique régional, qui s'est dévoué pendant plus de 15 ans aux entreprises et aux entrepreneurs de la Baie-des-Chaleurs et de la Gaspésie. Homme de cœur et de vision, M. Quesnel s'est distingué par sa résilience, sa passion pour l'entrepreneuriat et son engagement profond envers sa communauté.

« Rebaptiser ce prix en son nom, c'est faire en sorte que son héritage vive à travers les succès des entreprises d'ici. C'est aussi reconnaître l'impact durable qu'il a eu sur notre milieu d'affaires et saluer son rôle de bâtisseur », souligne Valentine Palma, directrice générale de la CCIBDC.

Le Prix Maurice Quesnel – Entreprise de l'année sera officiellement remis pour la première fois lors de la 15e édition du Gala Reconnaissance, une soirée où l'excellence, l'innovation et la contribution des entreprises locales sont mises à l'honneur.

À propos de la Chambre de commerce et d'industrie Baie-des-Chaleurs

La CCIBDC représente près de 400 membres sur les territoires de la MRC Avignon et de la MRC de Bonaventure. Elle a pour mission de mobiliser la communauté d'affaires afin de créer une vitalité économique dynamique et durable en offrant des services de réseautage, d'amélioration de compétences et d'accès à des occasions d'affaires.

– 30 –

Renseignements :

Valentine Palma

Directrice générale

Chambre de commerce et d'industrie Baie-des-Chaleurs

T : 418 534-0050 poste 101

C : 418 983-3125

valentine@ccbdc.ca